

Ecoles : 20 millions pour créer 4.500 places supplémentaires par an

ENSEIGNEMENT La priorité sera donnée aux communes en tension démographique

Le nombre d'élèves augmente, inexorablement d'année en année. En certains lieux, trouver une école devient difficile. À partir de cette année 2017, le gouvernement de la Communauté française va dépenser 20 millions par an pour créer 4.500 places dans de nouvelles écoles ou des agrandissements d'établissements existants. Un appel à projets permanent vient d'être lancé. Il vise en particulier les zones dites en « tension démographique ».

Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation, dispose désormais de la liste des communes où l'écart entre l'offre de places et la demande est jugé insuffisant pour garantir à tous un accès à un banc dans l'école de son choix. On juge raisonnable un écart de minimum 10 % entre l'offre de places et les besoins (pour 100 élèves à scolariser, il faut 110 places disponibles dans les différents réseaux). Dans l'enseignement fondamental une bonne cinquantaine de communes sont dans ce cas. On juge aussi qu'entre 7 et 10 %, l'écart est tel qu'il faut accorder une priorité supplémentaire (16 communes dans le cas). Ce sont essentiellement des entités de la région bruxelloise et de la région liégeoise qui composent ces listes.

Pour le secondaire, la première liste contient une soixantaine de communes, la deuxième une cinquantaine. Cette fois, ce sont les régions de Bruxelles, du Brabant

wallon et de l'ouest de Liège qui forment le gros des besoins.

Les 20 millions sont-ils suffisants pour atteindre 100 % de l'objectif? Certainement pas : Etienne Michel, directeur général du Segec, livre quelques chiffres qui en disent long sur l'état des besoins : « *D'ici 2030, vu les prévisions de croissance démographique, il devrait y avoir 52.000 élèves supplémentaires dans la Région bruxelloise et 33.000 en Région wallonne.* » Or, à raison de 4.500 places par an on créera maximum 58.500 places durant cette période. Autour de la table pourtant, personne parmi les pouvoirs organisateurs ne boude son plaisir. « *Il faut être conscient qu'on revient de loin* », ajoute Etienne Michel.

Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement, commente : « *L'essentiel pour le gouvernement est de prendre réellement le problème en main. Après les 33.000 places créées ou programmées de 2014 à 2020 via les plans Antoine et Nollet, nous apportons désormais une réponse structurelle à un problème structurel. Les 20 millions supplémentaires seront récurrents d'une année à l'autre. Par contre, la liste des zones en tension sera redéfinie chaque année.* » Le tout sans tenir compte des budgets ordinaires des bâtiments scolaires ainsi que des PPT (programme prioritaire de travaux), lesquels permettent de continuer à investir dans les zones hors tension démographique. ■

E.B. et P.Br